



## Clôture : Solder compte 58

Par **JérémyP.**, le **17/05/2023** à **19:05**

Bonjour,

Pour enregistrer les paiements entrants, je transite par des comptes 58. Ces comptes doivent être soldés à la clôture. Cependant, si on prend l'exemple sur les encaissements CB, les paiements réalisés en fin de mois de décembre sont versés sur le compte de la société qu'après le 31/12. Le compte 58 correspondant n'est donc pas soldé au 31/12. Sachant que ce n'est pas un produit d'avance car la facture est bien réalisée et datée avant le 31/12, quel écriture puis-je passer pour le solder ? Ou puis-je laisser le compte non soldé ?

Merci de votre aide,

Cordialement,

Jérémy

Par **john12**, le **18/05/2023** à **11:38**

Bonjour,

Si on veut respecter l'orthodoxie comptable, les comptes de virements de fonds (58) doivent être soldés, à la clôture de l'exercice.

Je ne sais pas très bien comment vous comptabilisez vos paiements clients par CB.

Mais personnellement, je comptabiliserais ainsi (exemple pour un paiement carte de 600 €) comme conseillé par [ce site](#) :

N° de compte

Intitulé du compte

Débit

Crédit

Lors de la réception du règlement

5115

Cartes bancaires à encaisser

600

411

Clients

600

Lors de la réception de l'avis d'encaissement

512

Banques

595

627

Services bancaires et assimilés

5

5115

Cartes de crédit à encaisser

600

Ainsi, à la clôture, vous auriez un compte 5115 débiteur pouvant figurer au bilan et correspondant aux paiements carte restant à encaisser par la banque.

Pour solder votre compte 58, vous pourriez, peut-être, le virer à 5115 par une écriture d'OD.

Cordialement

Par **JérémyP.**, le **18/05/2023** à **13:28**

Bonjour,

Merci pour votre retour,

Pour vous préciser comment nous fonctionnons (fonctionnement mis en place par notre ancien expert comptable et que nous avons conservé) :

Chaque mois nous réalisons l'écriture suivante pour enregistrer le montant total des ventes CB (et ce pour tous les autres moyens de paiement) :

Prenons les 600€ de votre exemple :

N°Compte

5801 paiement CB (Débit) 600

706 Activité (Crédit) 500

445710 TVA collectée 20% (Crédit) 100

Ensuite nous mettons dans le compte 5801 paiement CB, tous les paiements CB entrant dans notre compte bancaire :

N°Compte

5801 paiement CB (Crédit) 595

512 Banque (Débit)595

Et ensuite nous enregistrons la facture de commission bancaire :

N°Compte

5801 paiement CB (Crédit) 5

6278 Services bancaires (Débit) 5

Théoriquement notre compte 5801 est bien soldé. Le soucis est qu'en fin d'année, les paiements CB entrant sur le compte bancaire arrivent après le 31/12, et le montant englobe des paiements enregistrés avant et après le 31/12. Au 31/12 le compte 5801 paiement CB n'est donc pas soldé.

Est-ce que votre solution pourrait s'appliquer pour qu'il apparaisse soldé à la clôture ?

Merci pour votre aide,

Cordialement,

Jérémy

Par **john12**, le **18/05/2023** à **14:16**

Personnellement, j'utiliserais le compte 5115 au lieu de 5801 (autres opérations inchangées) qui me paraît plus adapté à la situation, le compte 5115 pouvant être débiteur à la clôture.  
Cdt